

Les migrations résidentielles dans le département du GARD (30)

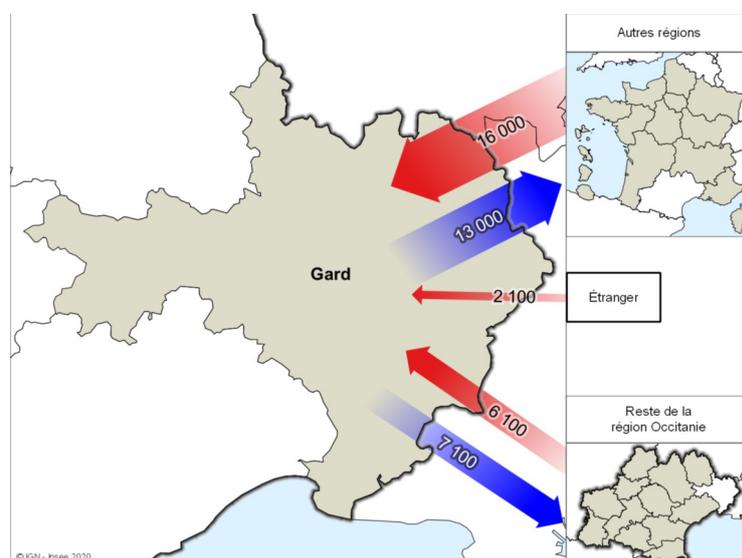
- Plus d'arrivées dans le Gard que de départs
- Les trois quarts des entrants viennent d'une autre région ou de l'étranger
- Un département attractif pour les familles
- Seul un tiers des sortants restent en Occitanie
- Nombreux déménagements au sein du Gard entre grandes agglomérations

Faible impact des migrations résidentielles sur la population

Durant l'année 2016, 24 200 personnes viennent s'installer dans le département du Gard, dont 2 100 depuis l'étranger. Le taux d'entrants depuis la France (nombre d'entrants rapporté à la population moyenne du département, soit 733 100 personnes) s'élève à 30 habitants pour 1 000, un taux faible dans la région (11^e place juste derrière les Hautes-Pyrénées).

Dans le même temps, 20 100 habitants quittent le département, soit 27 pour 1 000 (9^e rang de la région). Le solde migratoire (calculé comme le solde entre les entrées depuis les autres départements français hors Mayotte et les sorties vers ces départements) est donc positif, à hauteur de 2 000 personnes. Rapporté à la population moyenne du département, cela place le Gard au 12^e rang seulement des départements d'Occitanie en taux annuel de migration nette (2,6 pour 1 000).

Flux résidentiels entre le département du Gard, le reste de l'Occitanie, les autres régions françaises et l'étranger



Source : Insee, recensement de la population 2017

Un quart des entrants viennent d'Occitanie

Parmi les entrants, 6 100 proviennent d'un autre département de la région (trois sur quatre depuis l'Hérault). Ils représentent un quart des entrants, proportion la plus faible observée parmi les départements de la région, derrière l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Presque autant arrivent depuis la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, loin devant les autres régions.

Origine des nouveaux arrivants		
Nombre et part en % des nouveaux arrivants dans le Gard, selon le territoire de provenance		
Occitanie	6 100	25 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 500	23 %
Auvergne-Rhône-Alpes	3 000	12 %
Île-de-France	2 500	10 %
Ailleurs en France (hors Mayotte)	5 000	21 %
Étranger	2 100	9 %
Ensemble	24 200	100 %

Source : Insee - recensement de la population 2017

Plus du tiers des entrants s'installent dans la communauté d'agglomération (CA) de Nîmes Métropole. Les CA d'Alès Agglomération, du Gard Rhodanien et du Grand Avignon accueillent entre 7 et 14 % des nouveaux arrivants.

Destination des nouveaux arrivants		
Nombre et part en % des nouveaux arrivants dans le Gard, selon l'EPCI d'installation		
CA de Nîmes Métropole	8 400	35 %
CA Alès Agglomération	3 400	14 %
CA du Gard Rhodanien	2 200	9 %
CA du Grand Avignon	1 700	7 %
Autres EPCI du Gard	8 500	35 %
Ensemble des EPCI	24 200	100 %

Source : Insee, recensement de la population 2017

Un département attractif pour les familles

Parmi les arrivants dans le Gard, les actifs en emploi demeurent majoritaires parmi les 24 200 personnes nouvellement installées (39 %).

17 % des arrivants déclarent au recensement avoir la charge d'un ou plusieurs enfants, une proportion plus importante que celle observée au niveau de l'ensemble des départements de la région. *A contrario*, les personnes seules sont moins représentées (20 % des nouveaux arrivants contre 25 %).

Le département attire relativement peu de jeunes, étudiants ou non : 33 % des arrivants ont entre 18 et 29 ans et 11 % seulement des arrivants sont étudiants.

Seul un tiers des partants restent en Occitanie

Dans le même temps, parmi les 20 100 personnes qui quittent le Gard en 2016. Seul un tiers reste en Occitanie : c'est la part la plus faible des départements de la région.

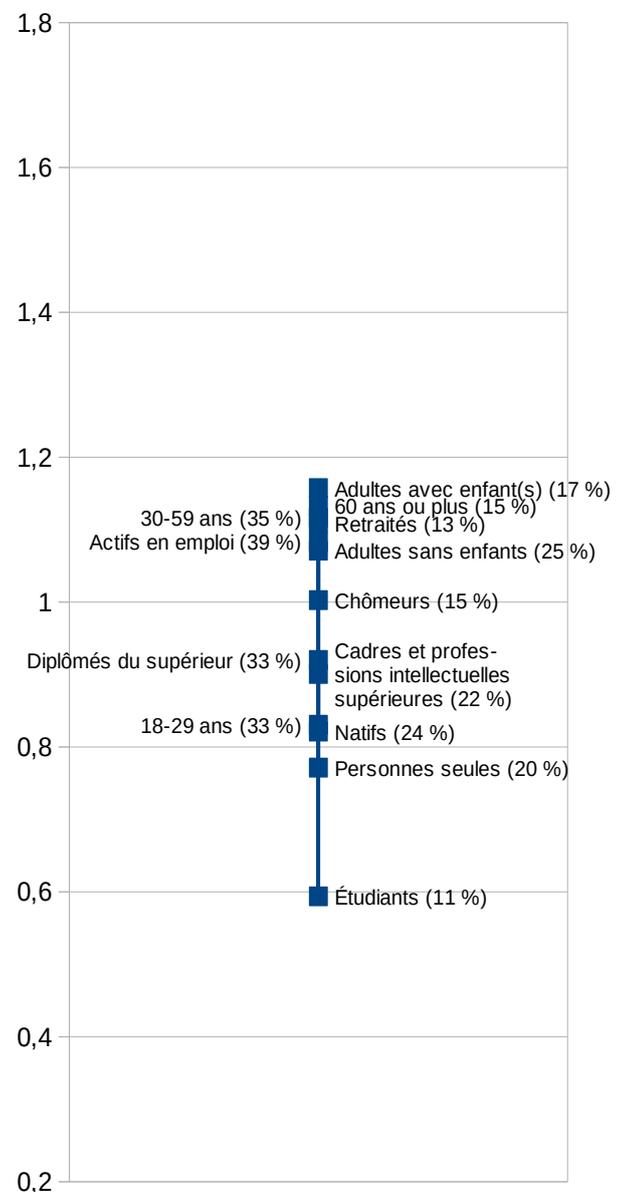
Dans quatre cas sur dix, les sortants sont âgés de 18 à 29 ans. Autant sont actifs en emploi. Mais au regard de ce qui se passe dans les autres départements de la région, ce sont les retraités qui sont le plus représentés parmi les sortants : 11 % soit 1,2 fois plus que ce qui est observé dans l'ensemble des départements d'Occitanie.

Lecture du graphique : la part des adultes avec enfant(s) parmi les arrivants dans le Gard (17%) est supérieure de 16 % à celle observée parmi les arrivants dans l'ensemble des départements d'Occitanie (rapport égal à 1,16).

Champ : ensemble des arrivants y compris de l'étranger.

Source : Insee, recensement de la population 2017

Profils comparés des nouveaux arrivants dans le Gard et dans l'ensemble des départements d'Occitanie



De plus, 12 000 Gardois changent d'EPCI de résidence

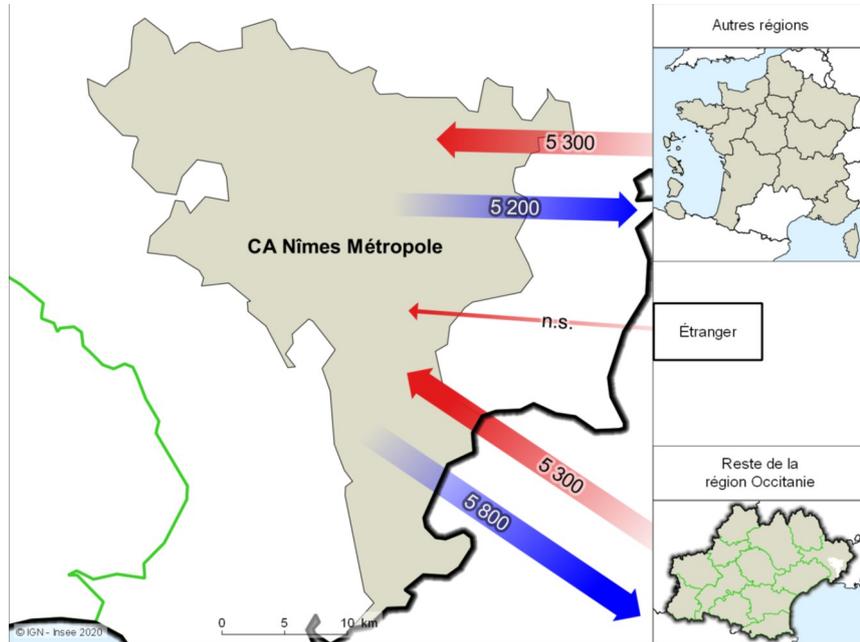
Les mobilités résidentielles au sein du Gard sont également importantes. En 2016, 12 000 habitants déménagent au sein du département en changeant d'EPCI de résidence. Cela représente 21 % de l'ensemble des mouvements migratoires observés pour le département (nouvelles arrivées dans le Gard, départs du Gard ou déménagements au sein du Gard avec changement d'EPCI).

Le département du Gard comprend dix territoires de projet (hors parc naturel régional) : les communautés d'agglomération (CA) de Nîmes Métropole et d'Alès Agglomération, chacune incluse dans un territoire de projet plus vaste, à savoir le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes pour la première et le Pays Cévennes pour la seconde ; la CA Gard Rhodanien ; la CA du Grand Avignon ; le PETR Uzège-Pont du Gard ; le PETR Vidourle Camargue ; le PETR Causses Cévennes. Quelques communes appartiennent à l'Association Territoriale Terres de Vie en Lozère. Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes a des échanges équilibrés avec les PETR Uzège-Pont du Gard et Vidourle Camargue, alors qu'ils sont déficitaires avec le Pays Cévennes.

Annexe cartographique : bilan des migrations résidentielles 2016 dans les territoires de projet inclus (en totalité ou en partie) dans le département du Gard

Ne figurent que les territoires de projet où au moins un tiers de la population habite dans le département et où le flux de nouveaux arrivants est au moins égal à 1 000 personnes.

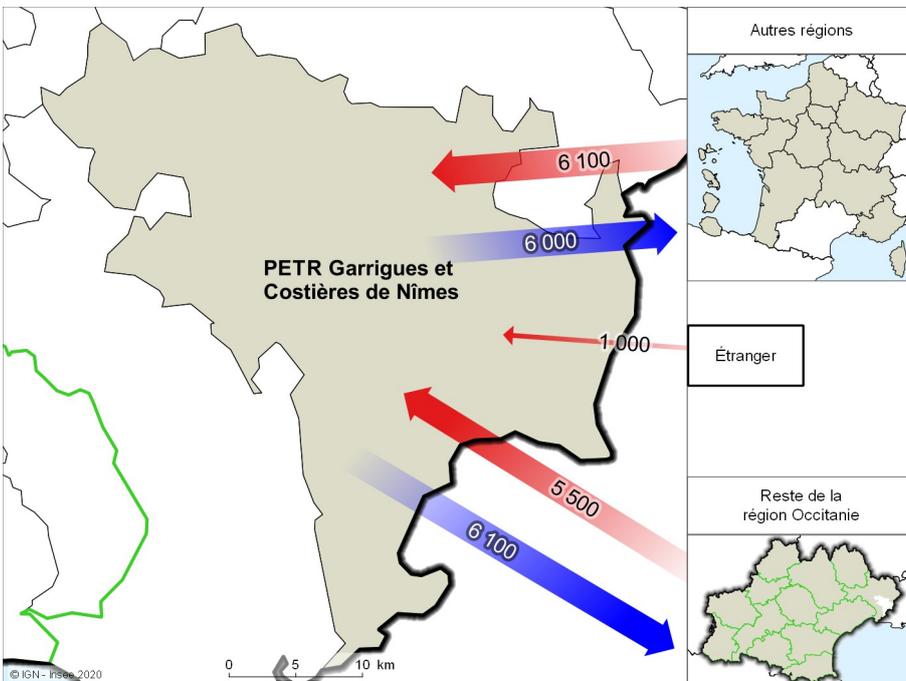
Figure 1 – Flux résidentiels entre la CA Nîmes Métropole, le reste de l’Occitanie, les autres régions françaises et l’étranger



ns : flux < 1000

Source : Insee, recensement de la population 2017

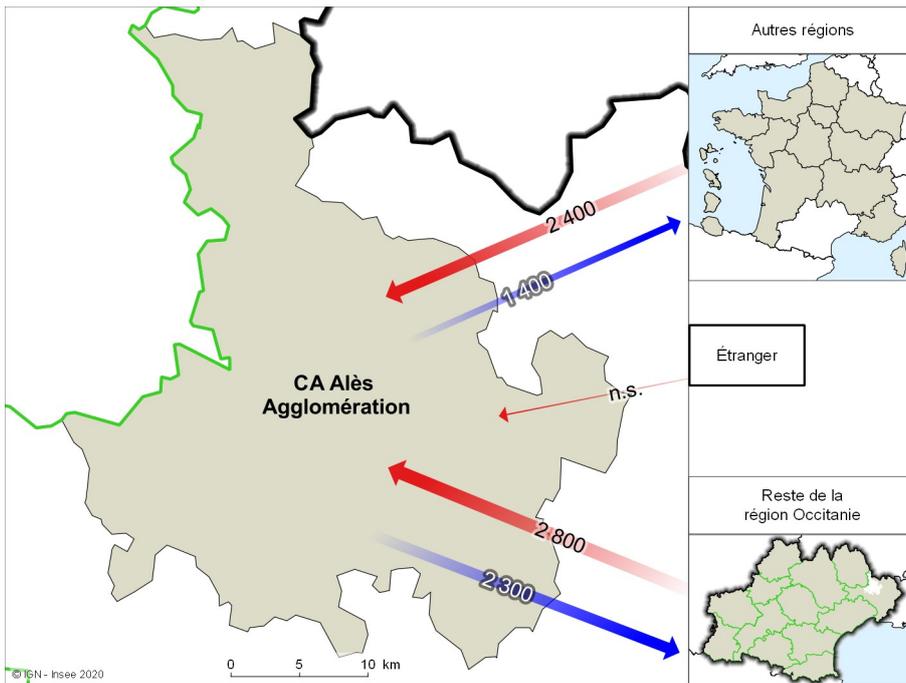
Figure 2 – Flux résidentiels entre le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, le reste de l’Occitanie, les autres régions françaises et l’étranger



ns : flux < 1000

Source : Insee, recensement de la population 2017

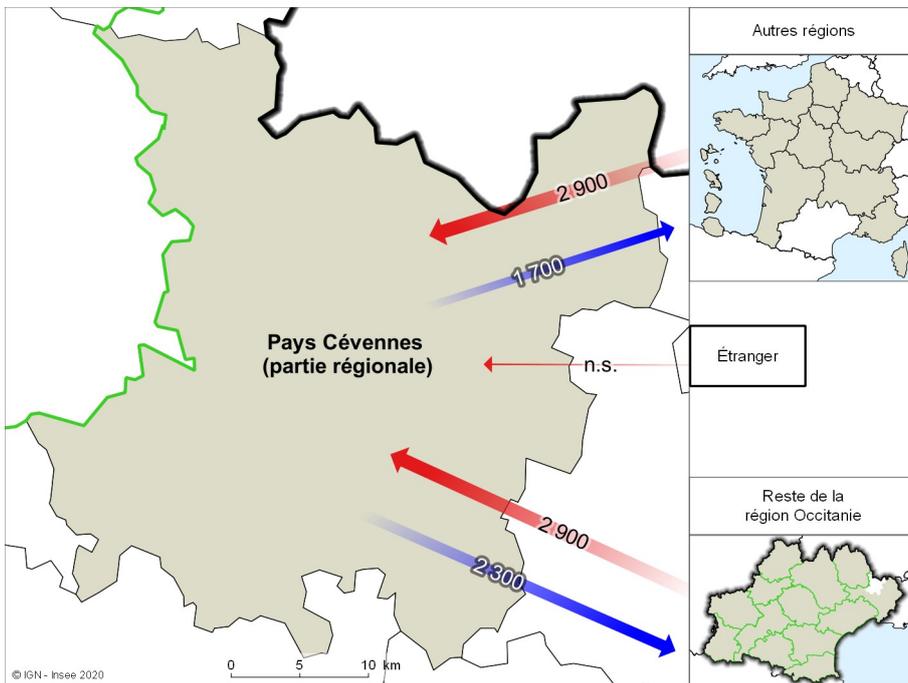
Figure 3 – Flux résidentiels entre la CA Alès Agglomération, le reste de l’Occitanie, les autres régions françaises et l’étranger



ns : flux < 1000

Source : Insee, recensement de la population 2017

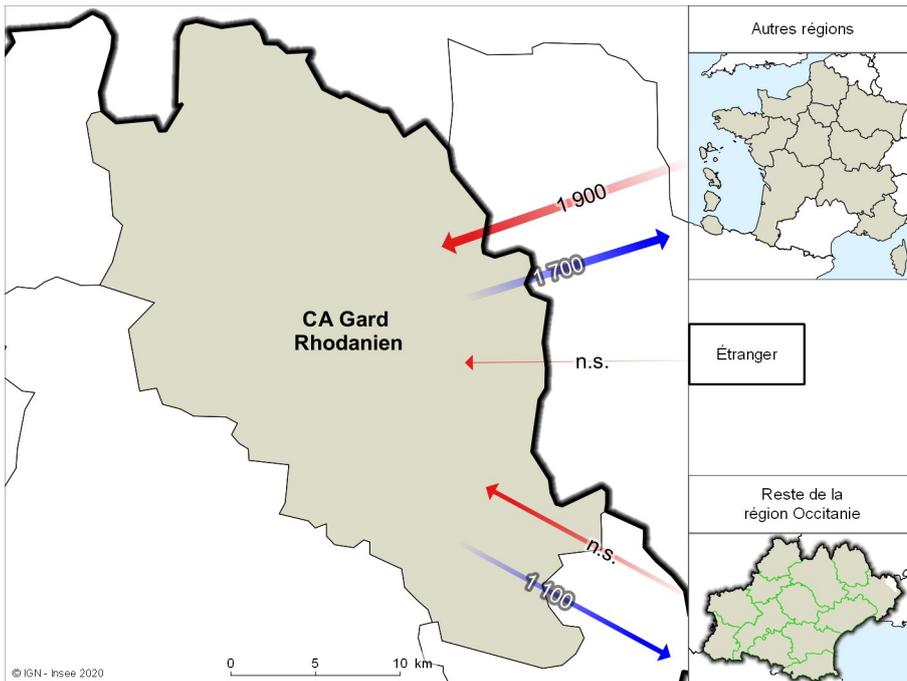
Figure 4 – Flux résidentiels entre le Pays Cévennes (partie régionale), le reste de l’Occitanie, les autres régions françaises et l’étranger



ns : flux < 1000

Source : Insee, recensement de la population 2017

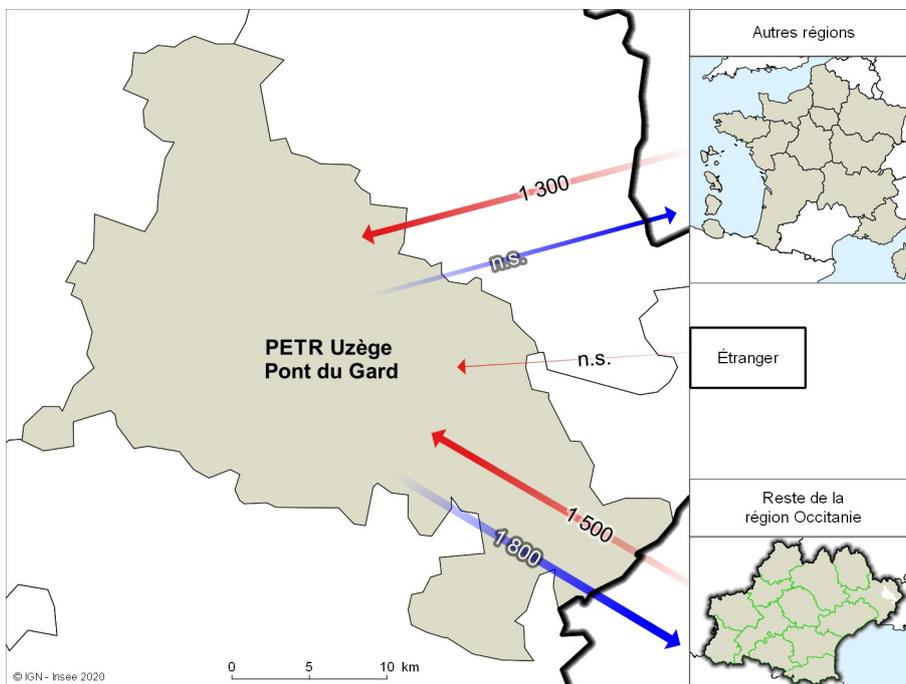
Figure 5 – Flux résidentiels entre la CA Gard Rhodanien, le reste de l’Occitanie, les autres régions françaises et l’étranger



ns : flux < 1000

Source : Insee, recensement de la population 2017

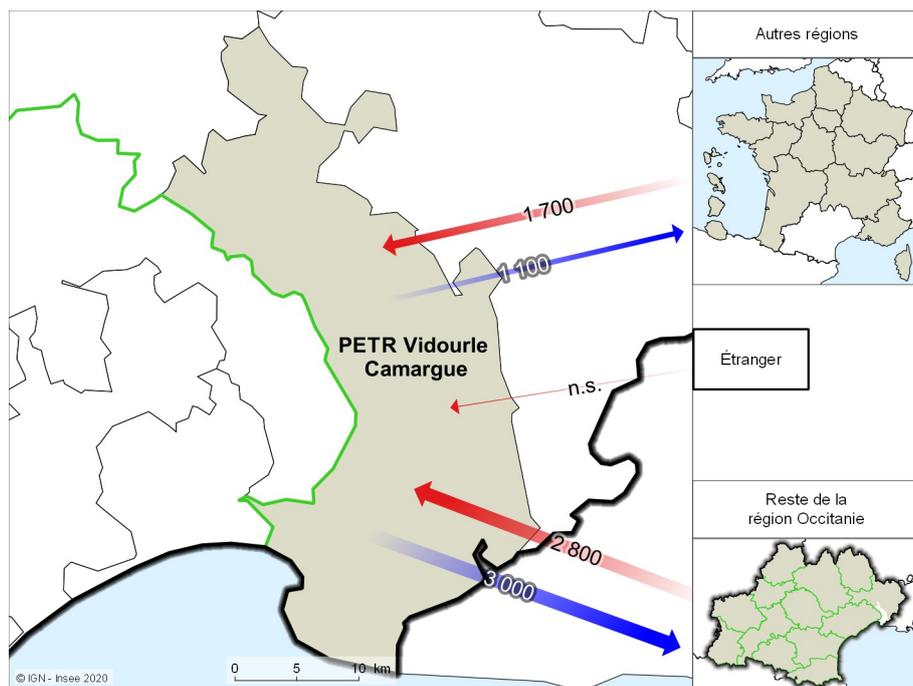
Figure 6 – Flux résidentiels entre le PETR Uzège Pont du Gard, le reste de l’Occitanie, les autres régions françaises et l’étranger



ns : flux < 1000

Source : Insee, recensement de la population 2017

Figure 7 – Flux résidentiels entre le PETR Vidourle Camargue, le reste de l’Occitanie, les autres régions françaises et l’étranger



ns : flux < 1000

Source : Insee, recensement de la population 2017